

Les milieux de garde Leurs différences, leurs forces, leurs défis

Que ce soit au sein d'une jolie maison ou d'une installation, les milieux de garde prennent soin de nos tout-petits, jour après jour. Ils les éduquent, les nourrissent, les cajolent. Quelle mission ! Mais les connaissez-vous vraiment ?

Par Marie Charbonniaud

«Le service de garde de mes enfants ? Je l'adore !», résume Josée Bissonnette, jeune maman Boucherville. Pour son mari et leurs quatre enfants, le Centre de la petite enfance de Boucherville n'est pas un simple milieu de garde, c'est un véritable milieu de vie. «Il nous offre des conférences pour parents, des spectacles et des sorties familiales tout au long de l'année. C'est extraordinaire», explique Josée, 34 ans.

Alors que ses aînés, Marie-Soleil et Xavier, vont à l'école primaire, Félix-Antoine (quatre ans) et Sarah-Maude (deux ans) vont au CPE deux jours par semaine. Cela permet à Josée, anciennement éducatrice en milieu scolaire, d'étudier les arts plastiques - à temps partiel - à l'université.

Les services de garde, d'hier à aujourd'hui : un bilan honorable

Depuis leur création, en 1997, les centres de la petite enfance (CPE) ont pour objectifs d'atteindre l'égalité des chances pour chaque enfant, d'augmenter le taux de participation des mères sur le marché du travail et de soutenir le développement des enfants, en particulier ceux des milieux défavorisés. Aujourd'hui, la plupart de ces vœux sont réalisés.

«Actuellement, 70 % des enfants de un à quatre ans accèdent, un jour ou l'autre, à un service de garde à 7 \$, que ce soit en installation ou en milieu familial», assure Johanne Roy, présidente de l'Association québécoise des Centres de la petite enfance (AQCPÉ).

En 1997, il existait 78 864 places subventionnées, réservées aux seuls enfants de quatre ans. Aujourd'hui, on en compte 204 000 (220 000 en 2010), et elles sont ouvertes à tous. En 1997, elles coûtaient 290 millions \$ au Québec et aujourd'hui, 1,8 milliard \$.

Ces efforts ont payé, reconnaissent les observateurs. «En dix ans, le nombre de femmes sur le marché du travail a bondi de 30 %, et les naissances ont augmenté de 7 % à 8 % par année. De même, alors que 60 % des mères qui élevaient seules des enfants vivaient sous le seuil de la pauvreté en 1997, elles ne sont plus que 30 % en 2004», précise la présidente de l'AQCPÉ.

Le programme gouvernemental «Ma place au soleil», par exemple, donne aux jeunes mères monoparentales la possibilité d'étudier et d'obtenir un diplôme, tout en bénéficiant d'un service de garde pendant leurs heures de cours. Depuis mars 2000, plus de 4000 mamans québécoises ont pu obtenir une formation diplômée grâce à ce programme.

Et les enfants ? Toutes les études et enquêtes menées depuis 1997 ont prouvé que les enfants, particulièrement ceux issus de milieux défavorisés, tiraient de grands bénéfices de la fréquentation de services de garde de qualité, tant au plan de leur développement cognitif et langagier que de leur réussite scolaire.

[Encadré :]

L'évolution des CPE vue par une éducatrice

«Quand j'ai commencé, il y a 28 ans, l'esprit des garderies était très communautaire. On occupait tous les postes à tour de rôle : je travaillais une semaine en bureau, une semaine en cuisine et une semaine avec les enfants ! Aucune formation n'était obligatoire. Si une personne avait une affinité avec les enfants, elle était engagée. Les parents étaient moins exigeants. Ils s'engageaient au sein des conseils d'administration et nous soutenaient beaucoup. Aujourd'hui, l'esprit est plus hiérarchique et les exigences de formation sont élevées. Le CPE se gère comme une petite entreprise : les ratios ont augmenté, les heures de travail et les salaires aussi. Parallèlement, l'éducation des enfants s'est précisée dans des programmes éducatifs et l'exigence des parents a suivi.»

Nathalie Morin, éducatrice au *CPE Soleil du Quartier*, à Montréal.

Les défis d'aujourd'hui et de demain

Christiane El-Tekly et sa petite famille, comme de nombreux Québécois, sont, quant à eux, toujours «sur le bord de la route» des CPE. «Dès que j'ai appris ma grossesse, je me suis inscrite sur la liste d'attente de trois CPE du quartier. L'attente était, à l'époque, de deux à trois ans, et nous attendons toujours leur appel», raconte la jeune maman d'Alexandre, deux ans, et de Clara, deux mois. Quand son fils a eu six mois, elle a trouvé une place en milieu familial. Mais l'expérience ne lui convenait pas. «Il était le plus jeune et je trouvais que le groupe multi-âge ne répondait pas à ses besoins d'attention», poursuit Christiane. Elle a donc opté pour la garde à domicile, même si cela était plus coûteux. Elle a ensuite déniché une garderie privée qui, depuis novembre 2008, lui coûte 30 \$ par jour.

[Encadré :]

Les coûts : ce qu'il faut savoir

Un service de garde subventionné peut demander des frais supplémentaires dans les cas suivants (uniquement) :

- une sortie organisée dans le cadre d'une activité éducative, pour laquelle le responsable de la garderie engage des dépenses et à laquelle vos enfants participent (ex. : sortie au zoo, cueillette de pommes, etc.) ;
- un article d'hygiène fourni à vos enfants (couches, crème solaire) ;

- un repas supplémentaire. Bien sûr, vous restez libre d'accepter ou de refuser les services proposés. Si vous êtes prestataire de l'assistance-emploi, des places sont disponibles afin d'offrir un service de garde gratuit, à raison de deux journées et demie ou cinq demi-journées par semaine, à vos enfants de moins de cinq ans.

DÉFI NUMÉRO 1 :

Remédier au manque de places disponibles

Même si l'actuel gouvernement prévoit implanter 18 000 places supplémentaires d'ici 2010, il en manquerait encore 15 000 pour répondre aux besoins actuels, estime l'AQCPE. En effet, selon le ministère de la Famille et des Aînés, 97 % des CPE en installation auraient une liste d'attente, comptant en moyenne 437 enfants inscrits. Mais ces chiffres doivent être interprétés avec prudence. «Ils ne tiennent pas compte des nombreux doublons, puisque chaque parent inscrit ses enfants sur toutes les listes de sa région. De même, tous les parents n'ont pas besoin des places aux mêmes dates», prévient Violaine Ouelette, responsable des communications de l'AQCPE.

Autre élément rassurant : partout au Québec se développent des «guichets régionaux d'accès aux services de garde», qui permettent une gestion beaucoup plus efficace des listes d'attente. «Ce système centralisé élimine les doublons et précise, pour chaque famille, le type de besoin. Cela réduit parfois de moitié la liste réelle d'une garderie», poursuit-elle.

En attendant, l'attente des parents est réelle et les autres systèmes de garde se trouvent aux premières loges pour accueillir ces demandes débordantes. La présidente de l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec, Sandrine Tarjon, remarque une demande croissante des services en haltes-garderies. «Cette augmentation tient à plusieurs raisons : le congé maternité étiré à un an, les emplois à temps partiel qui se développent, et surtout, les listes d'attente interminables en garderie [dans les services de garde offrant des places à contribution réduite]», confirme-telle. Résultat : les parents se tricotent des solutions de garde sur mesure : un peu chez les grands-parents, un peu à la halte-garderie, un peu chez des amis...

DÉFI NUMÉRO 2 :

Améliorer la qualité des services de garde

«Avant, on se battait pour l'existence d'un réseau de garde. Aujourd'hui, on se bat pour l'accessibilité, mais aussi pour la qualité des services offerts», reconnaît la présidente de l'Association québécoise des CPE, Johanne Roy.

En effet, la qualité des garderies est régulièrement pointée du doigt. Selon l'enquête *La qualité, ça compte !*, menée par trois universitaires québécois, 27 % des garderies à but lucratif et 26 % des milieux familiaux non régis sont jugés inadéquats, contre seulement 6 % des CPE en installation et 7 % des CPE (services de garde) en milieu familial. Le rapport *Grandir en qualité*, commandé par le gouvernement en 2003, aboutit aux mêmes conclusions.

Heureusement, depuis la publication de ces rapports, les choses commenceraient à changer. «Depuis 2005, une nouvelle réglementation impose les mêmes exigences de formation pour les éducatrices des garderies à but lucratif», assure Sylvain Lévesque, président de l'Association des garderies privées du Québec. D'ici 2011, les deux tiers d'entre elles seront donc qualifiées, tout comme les éducatrices de CPE. Le gouvernement a aussi augmenté leurs subventions, de façon à ce qu'elles atteignent les mêmes salaires.

Les services de garde en milieu familial, de leur côté, ne sont pas épargnés par les rapports. «Notre enquête a révélé que la qualité des milieux familiaux dépendait beaucoup du niveau économique et social du quartier. À Montréal, un milieu familial situé à Westmount n'offrira pas la même qualité qu'un milieu familial à Hochelaga-Maisonneuve», relate Sylvana Côté, une des auteures du rapport *La qualité, ça compte !*

La présidente de l'Association québécoise des CPE, Johanne Roy, explique que ce problème est difficile à régler. «Pour favoriser l'égalité des chances entre les enfants dans les quartiers défavorisés, il faudrait favoriser les installations ou les structures d'accueil collectives, plutôt que les milieux familiaux», affirme-t-elle.

Autre défi des milieux familiaux : la formation des éducatrices. On exige d'elles une formation totale de 45 heures, plus 6 heures de perfectionnement par année, alors qu'on exige des éducatrices en installation un DEC de trois ans en Techniques d'éducation à l'enfance (Cégep). «Cela dit, les bureaux coordonnateurs offrent des soirées de formation et des tournées pédagogiques thématiques aux responsables de milieux familiaux. Cela s'améliore beaucoup depuis», assure Johanne Roy.

Quant à la qualité des CPE en installation, elle n'est pas non plus irréprochable. Selon l'enquête *La qualité, ça compte !*, comme selon celle du gouvernement, moins de la moitié des enfants de deux à cinq ans bénéficieraient de services jugés *bons* ou *excellents*.

Les forces des CPE ? Selon le rapport : l'aménagement des lieux, la variété des activités et la qualité relationnelle des éducatrices avec les parents et les enfants. Leurs défis ? Le matériel disponible, la valorisation du jeu dans le processus d'apprentissage des enfants, l'intervention démocratique (c'est à dire la valorisation du partage, de la coopération, de l'autonomie et de la prise de décision), mais aussi la santé et la sécurité (meubles, lavage des mains, ratio éducatrices/enfants à certains moments de la journée).

Ces points forts et ces points à améliorer varient d'un service de garde à l'autre.

Rassurez-vous : ce ne sont que des moyennes, et les exigences des chercheurs sont parfois élevées.

Centre de la petite enfance, milieu familial, garderie, halte-garderie : quelles différences ?

Le Québec compte un peu plus de 373 000 enfants âgés de zéro à quatre ans. Un peu plus de la moitié fréquente un service de garde régulièrement.

Au 30 novembre 2008, le Québec comptait :

- 91 253 places en milieu familial (pour 15 438 garderies en milieu familial) ;

- 77 455 places en CPE (pour 980 CPE) ;
- 35 449 places en garderies subventionnées (pour 580 garderies) ;
- 6087 places en garderies non subventionnées (pour 128 garderies).

Un centre de la petite enfance (CPE) accueille dans ses locaux (installations) les enfants entre zéro et cinq ans, par groupe d'âge. Il offre des places à contribution réduite (actuellement, le tarif est de 7 \$ par jour). C'est un organisme à but non lucratif, dont le conseil d'administration est composé, au moins aux deux tiers, de parents usagers du service. Une installation reçoit jusqu'à 80 enfants. Le personnel éducateur suit un projet éducatif basé sur le jeu et le développement des tout-petits, prescrit par le ministère de la Famille et des Aînés.

Le service de garde en milieu familial, offert dans une résidence privée, reçoit des enfants âgés de zéro à cinq ans. Il n'y a pas de groupes d'âge : en raison du faible nombre d'enfants, tous les enfants sont accueillis ensemble.

Quand le service de garde est affilié à un bureau coordonnateur (on parle de garde «régie»), la personne responsable peut accueillir :

- jusqu'à six enfants si elle est seule (dont deux, au plus, peuvent avoir moins de 18 mois) ;
- ou jusqu'à neuf enfants si elle est reconnue et assistée d'une personne (dont quatre, au plus, peuvent alors avoir moins de 18 mois).

Par contre, un milieu de garde «non régi» ne peut recevoir plus de six enfants. Au-delà de ce nombre, la loi l'oblige à être reconnu par le bureau coordonnateur de son territoire.

Les bureaux coordonnateurs sont, le plus souvent, des centres de la petite enfance (CPE) qui ont obtenu un agrément pour agir à ce titre, sur un territoire délimité. **Ils ont le mandat de reconnaître les responsables d'un service de garde en milieu familial sur leur territoire, de leur offrir du soutien et de veiller à l'application des normes prévues par la loi** (notamment en ce qui concerne la santé et la sécurité des enfants). Ils effectuent des visites de contrôle et de surveillance à l'improviste, environ trois fois par année.

Comme les CPE, les services de garde en milieu familial appliquent le programme éducatif commun à tous les services de garde, basé sur le jeu et visant le développement global de l'enfant.

Leur tarif est celui d'une place à contribution réduite si c'est un service de garde régi (7 \$ par jour en 2008). En garde non régie, il est librement fixé par la responsable du milieu.

Pour le reste, à titre de travailleuse autonome, la personne responsable du service de garde détermine directement, avec sa clientèle, les modalités de son service, notamment les horaires et le nombre de jours de fréquentation. Leur demande récente de syndicalisation pourrait apporter beaucoup de changements (voir encadré «Ça bouge en milieu familial !»).

[Encadré :]

À savoir

Tous les services de garde regroupant plus de six enfants doivent obtenir un permis du ministère de la Famille et des Aînés, et respecter la loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. En deçà de six enfants, la loi ne s'applique plus et un responsable de milieu de garde n'a donc pas besoin de permis pour recevoir les enfants en résidence privée. C'est à vous seuls qu'il revient alors de contrôler la qualité des services offerts !

Les garderies sont des entreprises à but lucratif qui fournissent des services de garde en installation.

Garderies «conventionnées» : la plupart ont conclu une entente avec le ministère de la Famille et des Aînés et offrent des places à contribution réduite (7 \$ par jour ou parfois un peu plus, s'il y a des frais supplémentaires). Elles ont l'obligation de former un comité consultatif de parents.

Garderies «non conventionnées» : ces garderies n'offrent pas de places à contribution réduite, soit parce qu'elles ne satisfont pas aux conditions prescrites par la loi, soit parce qu'elles ont choisi de ne pas signer d'entente. Leur tarif peut aller jusqu'à 35 dollars par jour et même au-delà, dans certaines régions.

Volet éducatif des garderies : dès lors qu'elles comptent plus de six enfants, elles sont toutes soumises au même règlement que les autres services de garde reconnus. Elles doivent donc suivre le programme éducatif *Accueillir la petite enfance* qui a été déterminé par le Ministère.

Les haltes-garderies fournissent des services de garde dans une installation, où elles reçoivent au moins sept enfants de façon occasionnelle, pour des périodes n'excédant pas 24 heures consécutives par semaine. Les gardes sont souvent offertes par demi-journée. En région, les haltes-garderies offrent parfois des journées de garde complètes.

Certaines haltes-garderies sont indépendantes, à but lucratif, et soumises à la loi sur les services de garde. D'autres font partie d'un organisme communautaire et offrent une garde à titre de service (parfois gratuit) aux membres de cet organisme (Maison de la Famille, Centre de femmes, Centre d'éducation populaire, etc.). Le Québec compte ainsi 264 haltes-garderies communautaires. «Toutes offrent un programme éducatif et un ratio éducatrice-enfants similaires aux CPE ou au milieu familial», précise Sandrine Tarjon, présidente de l'association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ).

[Encadré :]

7000 parents siègent au sein des Conseils d'administration des 1000 CPE

DÉFI NUMÉRO 3 : Améliorer l'égalité des chances entre les enfants

Selon les différents rapports, **la qualité n'est pas toujours là, mais lorsqu'elle est présente, elle ne bénéficie pas toujours à ceux qui en ont le plus besoin.** «Les enfants issus des familles pauvres sont ceux qui ont le plus d'intérêt à fréquenter les services de garde de qualité, plutôt que d'être gardés à la maison. Ils en tirent de grands bénéfices dans leur développement cognitif, langagier et social. Or, dans les faits, ce sont les enfants qui y ont le plus difficilement accès, faute d'argent ou de places disponibles», constate la professeure en psychoéducation Sylvana Côté.

Du côté de l'Association québécoise des CPE, on dit y travailler fort. «Une de nos cibles est d'intervenir davantage dans les zones défavorisées. Mais pour cela, il faut améliorer le financement, mieux intégrer ces familles et continuer à former les éducatrices pour mieux stimuler les enfants vulnérables», explique Johanne Roy.

[Encadré :]

Le réseau des CPE emploie 40 000 personnes.

Des programmes de formation ont donc été mis de l'avant. «Nous offrons plus de formations continues aux éducatrices (à travers les programmes *Brio* et *Eureka*), établissons des collaborations avec les chercheurs pour améliorer nos pratiques éducatives (avec le programme *Odyssée*), et veillons à ce que davantage d'éducatrices soient formées pour dépister les troubles d'apprentissage et soutenir les parents», mentionne Johanne Roy.

[Encadré :]

Ça bouge en milieu familial !

Grâce à leur droit à la syndicalisation obtenu fin 2008, les travailleuses en service de garde en milieu familial pourraient avoir des conditions de travail similaires à celles de leurs homologues des CPE en installation, en termes de taux horaire, d'heures supplémentaires et d'avantages sociaux, notamment les vacances payées, les congés de maternité, ainsi que les prestations de retraite et de la Régie des rentes. «Logiquement, la formation et la compétence devraient également suivre», explique Johanne Roy, présidente de l'Association québécoise des CPE.

Enfin, c'est suite à l'enquête de la Santé publique sur la maturité scolaire des enfants montréalais, prouvant que tous les enfants n'avaient pas le même niveau de connaissances avant leur entrée à l'école, que **la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a suggéré l'opportunité d'ouvrir toutes les écoles aux enfants de quatre ans.** Les «maternelles quatre ans» existent déjà depuis 1997, mais leur nombre est limité. Visant prioritairement les enfants de milieux défavorisés ou handicapés, elles accueillent les enfants un an avant leur entrée à la maternelle, à mi-temps, dans l'objectif de mieux les préparer à l'école. Ainsi, la CSDM souhaite étendre ce programme pour rejoindre tous les enfants de quatre ans qui ne sont ni à

l'école, ni au CPE, voire même tous les enfants de quatre ans, comme en France où la maternelle est ouverte aux enfants dès trois ans. Sylvana Côté professeure en psychoéducation

«Cela désengorgerait les CPE et donnerait une chance à ces enfants. Mais il faut aussi se questionner sur les conditions d'accueil, notamment le nombre d'enfants par éducatrice. Si c'est pour constituer des classes de 25 enfants de 4 ans, avec la rigidité du milieu scolaire, ce n'est peut-être pas ce que les parents veulent», prévient Céline Hardy, directrice de l'Association québécoise des services de garde en milieu scolaire.

La proposition de la CSDM fait l'objet de discussions et ne fait pas consensus dans le réseau de la petite enfance.

À RETENIR

- CPE, services de gardes en milieu familial et garderies privées conventionnées doivent suivre le programme éducatif prescrit par le ministère de la Famille et des Aînés.
- D'ici 2010, les deux tiers des éducatrices de garderies privées devraient obtenir les mêmes qualifications que celles des CPE.
- La fréquentation d'un service de garde de qualité bénéficie le plus aux enfants venant d'un milieu vulnérable.

Ressources

Pour guider vos recherches de services de garde et poser les bonnes questions pour juger de la qualité d'un service de garde, voir la brochure gouvernementale *À la recherche d'un service de garde éducatif pour votre enfant* :

www.mfa.gouv.qc.ca/publications/pdf/SF_recherche_service_garde.pdf

Questions à poser pour choisir son service de garde :

www.magarderie.com/ressources_parents.php

Pour localiser un service de garde :

www.mfa.gouv.qc.ca/services-en-ligne/localisateur – Localisateur de service de garde sur le site du ministère de la Famille et des Aînés. Par téléphone : appeler le Ministère au 418 643-4721 (région de Québec) ou au 1 888 643-4721 (ailleurs au Québec).

www.magarderie.com – Réseau d'information sur les services de garde du Québec.

Pour toutes les démarches administratives et les prestations gouvernementales :

www.naissance.info.gouv.qc.ca – Guide *Devenir parent*.

Lois et règlements relatifs aux services de garde : www.mfa.gouv.qc.ca/ministere/lois-et-reglements/services-a-l-enfance/

Programme éducatif des services de garde du Québec :
www.mfa.gouv.qc.ca/publications/pdf/programme_educatif.pdf

Pour consulter les études de qualité sur les garderies :

www.grandirenqualite.gouv.qc.ca – Rapport *Grandir en qualité*, Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs, ISQ, mai 2004.

www.irpp.org/fr/research/index.htm (section «Croissance économique et progrès social», puis dans «Projets en cours», cliquer sur «Investir dans nos enfants».) – Rapport *La qualité, ça compte ! Résultats de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec concernant la qualité des services de garde*, C. Japel, S. Côté et R. E. Tremblay, octobre 2005.

Organismes

www.aqcpe.com – Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE), 514 326-8008 ou 1 888 326-8008.

www.agpq.ca – Association des garderies Privées du Québec, 514 485-2221 ou 1 888 655-6060.

www.ahgcq.org Association des haltes-garderies communautaires du Québec, 514 598-1917 ou 1 888 598-1917.

www.cigogne.ca/index.php/Main/Garderie – L'association des parents étudiants, 514 340-0440.

www.mess.gouv.qc.ca/solidarite-sociale/programmes-mesures/ma-place-au-soleil
Programme gouvernemental «Ma place au soleil».